

COMMUNE DE ABBEVANS-  
MONTBY  
AVIS D'ENQUÊTE  
PUBLIQUE

Schema directeur  
d'assainissement et  
établissement du zonage  
d'assainissement

Une enquête publique portant sur le schéma directeur d'assainissement et l'établissement du zonage d'assainissement des communes de ABBEVANS-MONTBY et de GONDENANS-MONTBY sera organisée sur une durée de 31 jours, du mardi 10 septembre 2024 9h au vendredi 10 octobre 2024 19h en mairie de ABBEVANS et de GONDENANS-MONTBY.

- d'ouverture.
- En mairie de ABBEVANS, 16 rue de la paix, 25340 ABBEVANS, aux horaires habituels d'ouverture.
- A la CC2V, 23 avenue Gaston Raux, 25340 PAYS DE CLERVAL, aux horaires habituels d'ouverture.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- Le mardi 10 septembre 2024 de 9h à 11h en mairie de ABBEVANS
- Le lundi 23 septembre 2024 de 14h à 16h dans les locaux de la CC2V
- Le vendredi 11 octobre 2024 de 16h à 18h en mairie de Gondénans-Montby

PAS A PAS  
RECORDS

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros

MODIFICATION DES  
DIRIGEANTS

Aux termes d'une délibération en date du 31 juillet 2024, l'Assemblée Générale a décidé de compléter de ce jour de nommer à compter du 1er août 2024 Monsieur Christophe MARQUE, demeurant Klara View - 13 Jalan Purcak Klara 4 - 50480 KUALA LUMPUR, en qualité de Pré-sident, en remplacement de Madame Bethna PRIGENT, démissionnaire.

SACICAP DE  
FRANCHE-COMTE

Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accès à la Propriété SCIC à capital variable

Le Conseil d'Administration de la SACICAP de FRANCHE-COMTE, dans sa séance du 30 avril 2024, a pris acte de la démission de Monsieur Marc LITS, de son poste d'administrateur en date du 21 mai 2024.

SOCIÉTÉ  
COOPÉRATIVE  
AGRICOLE DE  
FROMAGERIE LA  
FRUITIERE DE  
DOUBS

Société à capital variable

CONVOCATION  
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
ORDINAIRE

Notre AGO se réunira le Lundi 23 septembre 2024 à 10h Au Coif des Etirades à Pontarlier.

- 1. Rapport du Président et du CA, Présentation des comptes, Rapport du CAC et Approbation des Comptes
- 2. Approbation du budget formation des administrateurs sur l'exercice en cours
- 3. Quilus aux administrateurs
- 4. Dotation des réserves obligatoires
- 5. Dotation des réserves libres et distributions
- 6. Distribution report pour ristourne éventuelle constituée ultérieurement
- 7. Renouvellement du tiers sortant du CA
- 8. Ratification de copulation en CA
- 9. Augmentation du tiers sortant (ouverture d'un ou plusieurs postes)
- 10. Remplacement du directeur d'associés coopérateurs et remboursement de leur capital social
- 11. Constat de la variation du capital social
- 12. Constatation de la variation du capital social
- 13. Allocation globale pour l'indemnisation des administrateurs
- 14. Conventions réglementées
- 15. Document relatif aux informations sur le prix
- 16. Pouvoirs pour les formalités
- 17. Questions diverses

TERRITOIRE DE BELFORT  
AVIS D'ENQUÊTE  
PUBLIQUE

RELATIVE À LA  
DECLARATION DE  
PROJET EMPORTANT  
MISE EN COMPATIBILITÉ  
DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME DE LA  
COMMUNE DE  
BESSONCOURT PROJET  
DE CRÉATION D'UN  
CHEMINEMENT  
CYCLABLE ET PIETON

Par arrêté n°000468 du 14 août 2024, Monsieur le Maire de Bessoncourt a présenté l'ouverture de l'enquête publique portant à la fois sur l'intérêt général du projet de création d'un cheminement piéton et cyclable et sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Bessoncourt.

Par absence de avis dans le 14/08/2024/BF-C-2024-4441, ce projet a reçu un avis favorable de la Mission régionale d'évaluation environnementale (MIREV) de Bourgogne Franche-Comté.

L'ENQUÊTE PUBLIQUE SE DÉROULERA LE LUNDI 23 SEPTEMBRE 2024 DE 9 H À 12 H, MERCREDI 9 OCTOBRE 2024 A 12 H.

Monsieur Christian PAGANESSI a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Bessancourt.

Le public pourra examiner ses observations et propositions pendant le délai de l'enquête :

- sur le site internet de la mairie de Bessoncourt, en page d'accueil, ainsi que sur le site dédié à l'enquête : https://www.registre-dematerialisee.fr/5592

CORALIE  
MAGNANT

Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros

NON DISSOLUTION

Aux termes d'une décision en date du 19 avril 2024, l'assemblée unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

REEMPLACEMENT DU  
PRESIDENT  
DEMISSIONNAIRE

Société par actions simplifiée

L'Assemblée générale mixte des associés de la société BAVCODIS DISTRI a décidé le 22 septembre 2024 à pris acte de la démission de M. Jean-Charles MARTEL de son mandat de président et a décidé, pour lui succéder, de nommer Mme Neily LEVAILLANT épouse VI-GRANDO, née le 21 mars 1998 à Camerun (06), de nationalité française, demeurant 11, clos de la Miraudange, 41170 Mondoubleau, en qualité de nouvelle présidente.

HOLDING PVD

SAS au capital de 757 800 €

L'AGE des associés du 31/07/2024 a décidé de réduire le capital social de 4 777 648 € pour le ramener de 757 800 € à 280 152 € par voie de rachat et d'annulation de 26 535 actions. Le Président a constaté en date du 03/09/2024 que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date. Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :

Article 7 - Capital social : Ancienne mention : Le capital social est fixé à 757 800 €.

MONDIAL MARKET

SAS au capital social de 1 000 euros

SCI O.M.S.

Aux termes d'une décision en date du 31 août 2024, à compter du 31 août 2024, l'assemblée unique a décidé de nommer en qualité de président Monsieur KADIR HALBAS, demeurant 12 D rue de la Fraternelle, 90000 BELFORT en remplacement de Monsieur Selim YILGIN.

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 26 août 2024, les associés de la SCI O.M.S., Société civile immobilière au capital de 1 524 49 € ont le siège social est situé à VOUEVAUCOURT (25420), 14 rue du 152° RI et immatriculée au RCS BELFORT sous le numéro SIREN 419 659 701, ont constaté, à compter du 09/07/2024, la nomination de gérant de l'associé Monsieur Mustafa OZTEJMEZ et la nomination en tant que nouveau gérant pour une durée indéterminée de Monsieur ERIC ZELMER, demeurant à L'ÉTOILE-RI, VOUEVAUCOURT (25420), 12 rue du 152° RI, en remplacement de Monsieur Stéphane LECHEMIN, démissionnaire de la SCI OZTE-MIR LOCAUX.

Maitre Nadia ARCANSELL-ZERR, Pour avis,

PLMC

Société civile en liquidation

DISSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 mai 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 mai 2024 et sa mise en liquidation dans le cadre du régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts.

JULU

Société civile immobilière

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 22 12 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 22 12 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

TEESTICK

Société à responsabilité limitée

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 3 septembre 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. OYRI RICHARD, demeurant 24 RUE JEAN MEMMOZ, 25300 PONTARLIER, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquies le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

JULU

Société civile immobilière

PRODUCTION DES  
ELEVAGES  
BOURGON

Aux termes d'un Procès-Verbal en date du 1er juillet 2024, l'Assemblée Générale extraordinaire a pris acte de la démission de Monsieur David MILL HAU en tant que Directeur Général à effet du 18 juin 2024.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de BESANCON.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de BESANCON.

ALDAN

Société civile immobilière

AVIS DE CONSTITUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/08/2024, au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déclenché le mandat de liquidation, et a nommé comme liquidateur M. Alexis ROLLET, demeurant 42B rue de Tombrière, 54420 SAULXURES LES NANCY, de son mandat de liquidateur, donné à la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

EARL IELSCH  
REGIS

Maitre Laurent LARRESCHE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 6 septembre 2024, a été constituée la société « ANTHELME », société civile immobilière à immatriculer au Registre du Commerce et des Sociétés de BELFORT, avec un capital de 300 € souscrit en numéraire, avec siège social à MONTBELLAIRD, 4 Rue du Bannot, constituée pour 96 ans à compter de son immatriculation, ayant pour objet l'acquisition, la construction, la location et la gestion de tous biens immobiliers et de tous les premiers éléments sont Monsieur Alain LACIPE et Madame Sophie MAUVAS-CHAMBORE-DON, demeurant tous 2 à SELON-COURT (25230), 24 Rue Jean-Pierre Poupou, toutes les sessions de parts, quelle que soit la qualité du cessionnaire, sont soumises à l'engagement unanime des associés.

CLÔTURE DE  
LIQUIDATION

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/08/2024, il a été décidé de modifier la dénomination sociale qui devient FLEXIMMO à compter du 30/08/2024.

FLEXINVEST

SASU au capital de 1 000 €

Le 10 septembre 2024, Monsieur Régis IELSCH, associé unique, a approuvé les comptes de liquidation et prononcé la clôture des opérations de liquidation de l'EARL IELSCH REGIS à compter de la même date. Quilus est donné à Monsieur Régis IELSCH, liquidateur, demeurant 12 rue du Comté à TREVILLERS (25470), pour sa gestion et le déchargé de son mandat.

RECTIFICATIF

Rectifié par l'annonce parue le 09/09/2024, concernant la société SCI BOLLMONT à L'Isle-sur-Dois.

Le 10 septembre 2024, Monsieur Régis IELSCH, associé unique, a approuvé les comptes de liquidation et prononcé la clôture des opérations de liquidation de l'EARL IELSCH REGIS à compter de la même date. Quilus est donné à Monsieur Régis IELSCH, liquidateur, demeurant 12 rue du Comté à TREVILLERS (25470), pour sa gestion et le déchargé de son mandat.

CONVOCATION  
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
ORDINAIRE

Notre AGO se réunira le Jeudi 19 septembre 2024 à 13h30 à la salle de réunion du jour :

Mention en sera faite au Registre de BESANCON.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
ORDINAIRE

Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros

MODIFICATION

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/08/2024, il a été décidé de modifier la dénomination sociale qui devient FLEXIMMO à compter du 30/08/2024.

CLÔTURE DE  
LIQUIDATION

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 septembre 2024, Monsieur Régis IELSCH, associé unique, a approuvé les comptes de liquidation et prononcé la clôture des opérations de liquidation de l'EARL IELSCH REGIS à compter de la même date. Quilus est donné à Monsieur Régis IELSCH, liquidateur, demeurant 12 rue du Comté à TREVILLERS (25470), pour sa gestion et le déchargé de son mandat.

Le 10 septembre 2024, Monsieur Régis IELSCH, associé unique, a approuvé les comptes de liquidation et prononcé la clôture des opérations de liquidation de l'EARL IELSCH REGIS à compter de la même date. Quilus est donné à Monsieur Régis IELSCH, liquidateur, demeurant 12 rue du Comté à TREVILLERS (25470), pour sa gestion et le déchargé de son mandat.

RECTIFICATIF

Rectifié par l'annonce parue le 09/09/2024, concernant la société SCI BOLLMONT à L'Isle-sur-Dois.

CONVOCATION  
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
ORDINAIRE

Notre AGO se réunira le Jeudi 19 septembre 2024 à 13h30 à la salle de réunion du jour :

Mention en sera faite au Registre de BESANCON.

RECTIFICATIF

Rectifié par l'annonce parue le 09/09/2024, concernant la société SCI BOLLMONT à L'Isle-sur-Dois.

Le 10 septembre 2024, Monsieur Régis IELSCH, associé unique, a approuvé les comptes de liquidation et prononcé la clôture des opérations de liquidation de l'EARL IELSCH REGIS à compter de la même date. Quilus est donné à Monsieur Régis IELSCH, liquidateur, demeurant 12 rue du Comté à TREVILLERS (25470), pour sa gestion et le déchargé de son mandat.

CONVOCATION  
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
ORDINAIRE

Notre AGO se réunira le Jeudi 19 septembre 2024 à 13h30 à la salle de réunion du jour :

Mention en sera faite au Registre de BESANCON.



Contact : tél. 0809 100 167 mail : legalesERV@ebraservices.fr

Marchés publics et privés

Procédures adaptées (moins de 90000 euros)



CCAS D'AUDINCOURT

Avis de publicité

M. Martial BOURQUIN - Monsieur le Maire
8 Avenue Aristide Briand
25400 AUDINCOURT
Tél : 03 81 30 69 76
SIRET 26250011900017
Référence acheteur : 2024.01C
L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre
Objet : 2024.01C TELEASSISTANCE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES
Procédure : Procédure adaptée
Forme de la procédure : Prestation divisée en lots : non
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
40% Valeur technique
60% Prix des prestations
Remise des offres : 14/10/24 à 12h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 10/09/2024
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur https://www.agysoft.marches-publics.info

MAIRIE DE AVANNE-AVENEY

Avis de Marché

Objet : Sécurisation des falaises de la grande rue - Bureau d'études
Type de marché de fournitures : Marché à Procédure Adaptée N° 2024.003
Lieu des travaux : Grande rue 25720 AVANNE-AVENEY
Prestations divisées en lots : 1 lot
Durée du marché ou délai d'exécution : 24 mois
Date prévisionnelle de début des prestations : à compléter de Novembre 2024
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Français
Unité monétaire utilisée : l'euro
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
Le prix : 60 %
La valeur technique de l'offre : 40 %
Type de procédure : MAPA
Classification CPV : 45100000-8
Date limite de réception des offres : mercredi 9 octobre 2024 à 12h
Renseignements complémentaires :
Retrait/Dépôt des dossiers sur format papier ou offre dématérialisée https://www.marches-secures.fr
Date d'envoi du présent avis à la publication : 10 septembre 2024
Rattaché du dossier de candidature - Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : Demande impérative par écrit ou courriel
M/MAIRIE, 9 rue de l'église, 25720 AVANNE-AVENEY,
tél : 03 81 41 11 30, courriel : mairie@avanne-aveney.com
4270202900

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)

COMMUNE DE MONTLEBON

Avis d'appel public à la concurrence

1. IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR
Commune de Montlebon
Représentée par Mme le maire : ROGNON Catherine
1. Place des Mirines
25500 Montlebon
Téléphone : 03 81 67 01 85 Email : contact@montlebon.fr
2. TYPE DE PROCEDURE
Procédure adaptée ouverte avec négociation éventuelle.
3. OBJET DU MARCHÉ
Le présent marché a pour objet :
- Le renouvellement de l'unité de traitement d'eau potable par urbanisation de la commune de Montlebon (Tranche Ferme).
- Installation d'une nouvelle unité de traitement du COT sur la même station (Tranche Optionnelle).
4. LIEU D'EXECUTION DES TRAVAUX
Commune de MONTLEBON.
5. DATE DE DEBUT DES TRAVAUX
A titre indicatif, il est prévu que les prestations se déroulent :
- Pour la tranche ferme : aux mois de février à avril 2025.
- Pour la tranche optionnelle : mai à septembre 2025.
6. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES : 180 jours
7. PROCÉDURES ET RETRAIT DES DOSSIERS, RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
Dossiers à retirer gratuitement par voie dématérialisée : https://www.achatpublic.com
8. CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES :
Les offres seront appréciées en fonction des critères énoncés ci-dessous :
Critère de jugement des offres/Nombre de points max
1/ Valeur technique de l'offre 80
2/ Prix 40
9. CONDITIONS ET DELAIS
Date limite de réception des offres : mardi 05 novembre 2024 à 12h00
10. INSTANCA CHARGÉE DES PROCÉDURES DE RECOURS :
Tribunal Administratif de Besançon
426905300

Neolia

Avis de Marché

Acheteur : Néolia - 34, rue de la Combe aux Biches - CS 75267-25205 Montbéliard Cedex
Courriel : aroblin@neolia.fr
Objet du contrat : Réhabilitation de 60 logements situés à BELFORT (90) - 2 à 12 rue Gaston DEFERRÉ
Type de contrat : Marché forfaitaire
Procédure de passation : Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-11) Interne au sein des procédures formalisées - Code de la commande publique) lancée en Corps d'Etat Séparés
L'avis d'appel à la concurrence complet et le dossier de consultation sont téléchargeables aux adresses suivantes : https://www.marches-secures.fr
Date et heure limite de remise des offres : 08/10/2024 à 16h30
1269495000

Vie des sociétés

Dissolutions

LEBON'SNACK

SASU au capital : 500 €
18 Bd WINSTON CHURCHILL 25000 BESANCON
RCS : 892894981 de BESANCON
Le 31/07/2024, l'associé unique décide de la dissolution anticipée. Liquidateur : ROUS HASSAN, président de la société demeurant 12B Impasse le cuisinier 25000 Besançon.
Siège de liquidation : 18 Bd WINSTON CHURCHILL 25000 BESANCON
Modification au RCS de BESANCON
42675500

Avis publics

COMMUNE DE ABBENANS

Avis d'enquête publique relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Abbenans

1- Par arrêté n° 4 du 06/08/2024, il sera procédé à l'enquête publique portant sur le dossier de révision du PLU de ABBENANS, elle se déroulera du 10/09 au 12/10/2024 inclus soit 32 jours.
2- Au terme de l'enquête publique, le dossier de révision du PLU pourra être approuvé par le conseil municipal de la commune de ABBENANS après prise en compte des avis des personnes publiques associées et des conclusions du commissaire-enquêteur.
3- Madame la Présidente du Tribunal Administratif a désigné comme Commissaire enquêteur : Mme FOURE Sylviane Suppléant : M. LEHEC Jean-Pierre
4- Le dossier de révision du PLU et les pièces qui l'accompagnent, seront consultables en version dématérialisée à l'adresse suivante : https://drive.google.com/drive/folders/1tLJL0XOSJEFvrm0ZrsvF9g781H3EK7nsp=drive link
5- Le dossier de révision du PLU et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et parapné par le commissaire-enquêteur seront déposés à la mairie de ABBENANS pendant 32 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du 10/09/2024 au 12/10/2024 inclus ainsi que le samedi 12/10 de 10 heures à 12 heures. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations : - sur le registre d'enquête -ou les adresser par écrit à l'adresse suivante: 16 Rue de la Paix - 25340 - ABBENANS -ou les formuler à l'adresse mail suivante : plu.abbenans@gmail.com
6- Le dossier d'élaboration du PLU et les pièces qui l'accompagnent, seront consultables sur un poste informatique à Abbenans pendant les permanences.
7- Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à ABBENANS, salle de conseil de la mairie :
- le mardi 24/09 de 14h00 à 16h00
- le mardi 24/09 de 09h00 à 11h00
- le vendredi 27/09 de 16h00 à 18h00
- le samedi 12/10 de 10h00 à 12h00
8 - A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le commissaire-enquêteur qui disposera d'un délai d'un (1) mois pour transmettre au Maire de la commune d' ABBENANS le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur durant un (1) en à la mairie d' ABBENANS aux jours et heures habituels d'ouverture.
9 - Conformément à l'article R.123-8 du code de l'environnement, le dossier soumis à l'enquête publique comprend les pièces et avis exigés par les législations et règlements applicables au projet, plan ou programme.
10 - La personne responsable de la révision du PLU est la commune de ABBENANS représentée par son Maire, M Rodney HEDDIN, Le Maire par Interim, HEDDIN Rodney
424130100

MAIRIE DE CHASSAGNE ST DENIS

Avis d'enquête publique portant sur l'approbation du nouveau plan de zonage d'assainissement de la commune de Chassagne-Saint-Denis

Par arrêté n° 2024-06 le maire de Chassagne Saint Denis a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la proposition du nouveau plan de zonage d'assainissement de la commune de CHASSAGNE SAINT DENIS pour une durée de 31 jours consécutifs, du mardi 01/10/2024 à 9 heures au jeudi 04/10/2024 à 17 heures.
La commune de CHASSAGNE SAINT DENIS assure la maîtrise d'ouvrage de ce projet. Toutes informations peuvent être sollicitées auprès de M. CHOPARD, Maire, Tél : 03 81 62 22 16.
Mme OLIVARES a été désignée par Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Besançon comme Commissaire Enquêteur titulaire et M. ROUECHE comme commissaire enquêteur suppléant.
Les pièces du dossier et le registre d'enquête papier, seront consultables pendant toute la durée de l'enquête en mairie de CHASSAGNE SAINT DENIS, aux jours et heures habituelles d'ouverture soit les vendredis de 15 heures à 18 h30 et pendant les permanences de la commissaire enquêteure. Durant ces jours et heures, le dossier sera également consultable sur un poste informatique dédié. Il sera aussi disponible en version dématérialisée, à tout moment pendant la durée de l'enquête, sur l'adresse : https://www.inttramuros.org
Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête papier en mairie, aux jours et heures habituelles d'ouverture et pendant les permanences de la commissaire enquêteure soit les adresser par voie postale à Mme la commissaire enquêteure, à MAIRIE de Chassagne Saint Denis -1A Rueille de la mairie-25290, soit les transmettre par voie de mail sur l'adresse dédiée : commune.chassagne-sd@orange.fr

Les permanences de la commissaire enquêteure se tiendront en mairie :
- Vendredi 04 octobre 2024 de 15h00 à 17h 00,
- Samedi 19 octobre 2024 de 9h30 à 11h30,
- Jeudi 31 octobre 2024 de 15 h00 à 17h00.

Son rapport et ses conclusions seront transmis, par ses soins dans un délai de 30 jours suivant la clôture de l'enquête, au Maire et à la Présidente du Tribunal Administratif. Ils seront tenus à la disposition du public à la mairie et sur l'adresse https://www.inttramuros.org pendant un an.
Le Conseil municipal est l'autorité compétente pour approuver le plan de zonage d'assainissement.
Le Maire,
Félix CHOPARD
426855700

COMMUNE DE ABBENANS
COMMUNE DE GONDENANS-MONTBY

Avis d'enquête publique
Schema directeur d'assainissement et établissement du zonage d'assainissement

Une enquête publique portant sur le schéma directeur d'assainissement et l'établissement du zonage d'assainissement des communes de ABBENANS et GONDENANS-MONTBY sera organisée sur une durée de 31 jours, du Mardi 10 septembre 2024 9h au Vendredi 11 octobre 2024 18h en mairies de ABBENANS et de GONDENANS-MONTBY.
Madame Sylviane FOURE domiciliée à ESSERT 90850, a été désignée par la Présidente du tribunal administratif de Besançon comme commissaire-enquêteur.
Le dossier d'enquête publique sur support papier, ainsi que le registre d'enquête, sera tenu à disposition du public pendant la durée de l'enquête :
- En mairie de GONDENANS-MONTBY, 2 grande rue, 25340 GONDENANS-MONTBY, aux horaires habituels d'ouverture.
- En mairie de ABBENANS, 16 rue de la paix, 25340 ABBENANS, aux horaires habituels d'ouverture.
- A la CC2V, 23 avenue Gaston Renaud, 25340 PAYS DE CLERVAL, aux horaires habituels d'ouverture.
En outre, le dossier d'enquête publique sera également consultable par voie dématérialisée aux adresses suivantes :
https://www.cc2v.fr/avis-denquete-publique-abbenans.html
et https://www.cc2v.fr/avis-denquete-publique-gondenans.html
Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public :
- Le mardi 10 septembre 2024 de 9h à 11h en mairie de Abbenans
- Le lundi 23 septembre 2024 de 14h à 16h dans les locaux de la CC2V
- Le vendredi 11 octobre 2024 de 16h à 18h en mairie de Gondrenans-Montby
Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions :
- Sur les registres d'enquête déposés en mairie de ABBENANS, de GONDENANS-MONTBY et l'accueil de la CC2V.
- Par écrit en les adressant, à la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes, à l'attention de Mme FOURE Sylviane, commissaire enquêteur (objet de l'enquête publique à rappeler obligatoirement : Schéma directeur d'assainissement et établissement du zonage d'assainissement de la commune de Gondrenans-Montby) 23 avenue Gaston Renaud 25340 PAYS DE CLERVAL.
- Par mail à l'adresse suivante : enquete-publique@cc2v.fr
Les observations par courriers seront annexés au registre d'enquête publique et celles transmises par courriel seront publiées sur le site de la CC2V : GONDENANS-MONTBY
https://www.cc2v.fr/avis-denquete-publique-gondenans-montby.html
ABBENANS
https://www.cc2v.fr/avis-denquete-publique-abbenans.html
dans les meilleurs délais.
A l'issue de l'enquête publique :
- Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à disposition du public dans les 2 mairies, à la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes et sur le site Internet dédié à l'enquête publique, pendant une durée de 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.
- Le Conseil Communautaire de la CC2V statuera sur le projet présenté.
Le présent avis d'enquête est également consultable par Internet aux adresses suivantes :
https://www.cc2v.fr/avis-denquete-publique-gondenans-montby.html
https://www.cc2v.fr/avis-denquete-publique-abbenans.html
Et sur intrantruros.
Fait à PAYS DE CLERVAL, le 08/07/2024
Le Président Monsieur Bruno BEAUDREY
423716700